

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2023

Délibérations :

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Se référer au procès-verbal de l'élection.

2 - ELECTION DU MAIRE :

Se référer au procès-verbal de l'élection.

3 - FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT :

Le nombre d'adjoints est fixé à 5, à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - ELECTION DES ADJOINTS :

Se référer au procès-verbal de l'élection joint.

5 - LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

Le Conseil municipal a pris acte de la charte de l'élu et atteste de la réception d'un exemplaire.

Emmanuelle DACHEUX,
Maire de Piriac-sur-Mer

